

AFFAIRE N° 11. - Emprunt de 810 000,00 F à contracter auprès de la GDC

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La municipalité de Saint-Denis a mis sur pied pour l'année 1978, un programme de 120 logements d'habitat très social, dont la construction est financée par le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie.

Le financement des V R D est assuré :

- D'une part, pour les 2/3 par une subvention du Ministère précité ;
- D'autre part, pour 1/3 par la commune.

Nous avons donc :

- Opération Morange 42 logements - 1/3 des VRD : ... 280 000,00 F
- Opération Bailly-
Maisonneuve 52 logements - 1/3 des VRD : ... 350 000,00 F
- Opération Congrèga-
tion de Marie 26 logements - 1/3 des VRD : ... 180 000,00 F

Soit un total de 810 000,00 F

Je vous demande l'autorisation de contracter un emprunt de 810 000 F auprès de la GDC afin de couvrir notre participation communale.

LE MAIRE. - donne lecture de l'Avis des Commissions : "Les Commissions sont favorables. Toutefois, elles souhaitent que les opérations citées dans le rapport reçoivent rapidement une appellation définitive."

Mesdames, Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE. - Il faut quand même avoir une dénomination qui se rapproche un peu du lieu afin de pouvoir le situer facilement à chaque fois qu'on en parle. En conséquence, je vous propose :

- Pour l'opération Morange : de garder la même dénomination
- Pour l'opération Bailly-Maisonneuve : je propose de mettre ce nom au pluriel (Maisons Neuves). Cela nous situe au point de vue du terrain.
- Pour l'opération Congrégation de Marie : je propose l'appellation : "Opération Père Rimbaud" ; cette opération se trouvant derrière la maison du Père Rimbaud.

M. Marcel HOARAU. - Pour l'opération n° 2 : ce terrain appartenait à M. Bailly. Je propose que cette opération porte son nom.

LE MAIRE. - Je sais qu'il est beaucoup plus facile de parler de ces terrains en désignant le nom des anciens propriétaires ; mais lorsque le travail est terminé, ces noms ont tendance à rester. Je ne veux favoriser personne.

M. Marcel HOARAU. - Ce nom est déjà connu. Il y a une école et une cité qui portent son nom.

Mesdames, Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE